



Master professionnel sc. de l'éducation 2nd année Pilote et évaluation dans les systèmes éducatifs



► FICHE DESCRIPTIVE

► OBJECTIFS

L'objectif du master 2 « Pilotage et évaluation dans les systèmes éducatifs » est de préparer aux métiers de l'évaluation et du pilotage des politiques éducatives.

Le master 2 « Pilotage et évaluation dans les systèmes éducatifs » vise plus spécifiquement l'acquisition de compétences en lien avec les métiers de responsable de service, de responsable de projet, de chargé(e) de mission ou d'expert(e) intervenant sur des questions liées à l'évaluation et au pilotage de programmes éducatifs ou de réformes éducatives, au développement de l'action éducative et aux politiques de scolarisation, à la planification et la prospective... au sein de structures publiques, privées ou associatives, régionales, nationales ou internationales concernées par les politiques éducatives, ainsi que des bureaux d'études et d'expertise.

Les enseignements sont adossés aux savoirs scientifiques issus de la recherche (marché du travail, économie, sociologie, éducation et développement, comparaison des systèmes éducatifs...), aux méthodes d'analyse de données (statistiques, analyse sectorielle, planification, analyse coût-avantage...) et aux techniques de management (communication, langues, gestion de projet, pilotage des établissements...). Centré sur des problématiques propres à la France, ce master élargit la réflexion aux pays en voie de développement dans certains enseignements (planification, analyse sectorielle, éducation et développement, comparaisons internationales...).

► DÉBOUCHÉS DU DIPLÔME

Le Master 2 « Pilotage et évaluation dans les systèmes éducatifs » (PESE) forme des responsables de l'éducation nationale, d'ONG ou d'organismes de recherche, d'expertise et d'évaluation à l'analyse et au management de politiques éducatives. Historiquement investi dans une réflexion en lien avec les pays en voie de développement, ce master 2 PESE accueille, de ce fait, régulièrement des cadres des ministères étrangers ayant suivi en amont le Programme de Formation Approfondie en planification et gestion de l'éducation (PFA) à l'Institut International de Planification de l'Education (IIPE - Unesco). Considérant l'ancienneté professionnelle des sortants et la qualité de la formation PFA, la convention avec l'UNESCO établit une reconnaissance partielle des acquis d'expérience.

Même si la poursuite d'études n'est pas prévue pour ce master 2, certains étudiants ayant manifesté des compétences et des aptitudes à la recherche peuvent envisager une inscription en thèse. L'existence d'un tronc commun avec le master ESE (Expertise Sociologique et Economique en éducation) est susceptible de faciliter une réorientation de ce type.

Métiers visés :

- K1404 - Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- M1403 - Études et prospectives socio-économiques
- K2103 - Direction d'établissement et d'enseignement
- K2401 - Recherche en sciences de l'homme et de la société

► COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Problématiser : synthétiser les informations apportées par des sources scientifiques et professionnelles en présentant les concepts, notions et références théoriques, les connaissances établies sur le sujet et les différents points de vue pour démontrer une compréhension d'une situation-problème, organiser sa réflexion autour d'un cadre d'analyse, formaliser une problématique en lien avec la situation. Situer le contexte économique, social et international dans lequel s'inscrit une politique éducative et identifier les enjeux de l'évaluation des systèmes éducatifs et des comparaisons internationales.

Evaluer : exploiter des informations quantitatives dans une analyse stratégique de l'existant, mesurer et analyser les effets des actions entreprises et anticiper les évolutions possibles : tableaux de bord, indicateurs, outils de pilotage, bases de données... Evaluer les résultats d'une politique éducative, une structure ou un dispositif pour définir les forces, faiblesses, les opportunités et les menaces

Piloter : orienter et ajuster une politique en fonction des analyses effectuées ou du suivi des indicateurs, proposer une vision prospective, définir une stratégie au regard des analyses d'efficacité internes/externes et présenter les conditions de sa mise en œuvre. Analyser l'efficacité interne et externe d'une politique éducative, proposer des scénarii en estimant les conséquences sur les résultats pour identifier des axes stratégiques, fixer des priorités dans l'évolution des politiques éducatives au regard des coûts et des financements, planifier et proposer une vision prospective des enjeux en éducation pour un pays.

Développer : communiquer les résultats d'une expertise et aider à la mise en œuvre des préconisations en programmant les étapes de réalisation, en définissant les budgets, en mobilisant les acteurs et les partenaires.

► PUBLICS

L'enseignement à distance (EAD) s'adresse aux personnes ne pouvant avoir recours à la formation en présentiel :

- Etudiant salarié (au moins 8 ou 10h/semaine)
- Demandeur d'emploi
- Salarié ou agent de la fonction publique
- Chargé de famille
- Sportif de haut niveau
- Personne en situation d'handicap
- Personne résidant à l'étranger
- Personne incarcérée...

A l'inscription, il est demandé de produire les pièces justifiant des motifs d'empêchement dans le suivi de la même formation organisée en présentiel. Sous conditions, les actifs peuvent bénéficier de prises en charge et relever de la formation continue.

► ACCÈS

Test de Connaissance du français

Les cours dispensés dans les différentes formations proposées à l'EAD sont en français. Dans ce sens, il est indispensable pour tous les candidats de posséder un bon niveau de français :

Le niveau C1 est désormais exigé pour toutes les formations dispensées à l'EAD, pour les étudiants étrangers n'ayant jamais validé une année d'étude dans l'enseignement supérieur français.

Nous demandons uniquement les épreuves obligatoires du test de connaissance du français (TCF, DELF ou DALF) tout public.

Si vous ne possédez pas le test de connaissance du niveau de français exigé, vous pouvez le passer avec le [France Education International](#) (FEI) de votre pays de résidence.

Certains candidats sont dispensés de test de connaissance du français.

Les cas de dispenses :

- les ressortissants de pays où le français est l'unique langue officielle ([à titre exclusif](#)) ;
- les ressortissants de pays non francophones ayant obtenu un diplôme de fin d'études secondaires délivré dans un pays où le français est l'unique langue officielle ([à titre exclusif](#)) ;
- pour les pays où le français n'est pas la seule langue officielle ([à titre non exclusif](#)), seuls les élèves ayant effectué leurs études secondaires dans un établissement francophone ;

- les étudiants mauritaniens qui sont en possession d'un baccalauréat avec la mention bilingue ;
- les étudiants issus d'établissements comportant des sections bilingues françaises figurant dans la [liste des ministères](#) ;
- les candidats ayant obtenu le Test d'Evaluation du Français (TEF), organisé par la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Paris avec au moins 14/20 à l'épreuve d'expression écrite.

► MODALITÉS D'ACCÈS A L'ANNÉE DE FORMATION

S'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

- De plein droit : Pour les étudiants ayant validé le M1 « Expertise sociologique et économique en éducation », et le M1 « conseiller consultant responsable formation », (mention Sciences de l'éducation).
- Sur dossier de candidature via le site E-candidat pour les étudiants ayant validé un M1 en Sciences de l'éducation, sociologie et économie.

La commission examinera : la maîtrise de la langue française avérée par les notes aux matières à rédaction et, le cas échéant, pour les étudiants étrangers ne possédant pas de diplôme français, par la production d'une attestation de français niveau C 1 (épreuves obligatoires du test de connaissance du français (TCF, DELF ou DALF) tout public). Elle considérera également la qualité du dossier universitaire : régularité ou progression des résultats, mention. Et enfin elle considère l'adéquation de la formation demandée au projet professionnel du candidat ainsi que les stages effectués en milieu professionnel.

La procédure de sélection implique de respecter les dates de constitution des dossiers.

Ceux-ci sont constitués d'un CV, d'une lettre de motivation, des relevés de notes de chaque année universitaire et des justificatifs de niveau de langue, ainsi que des attestations de stage(s).

► LE STAGE – 16MSE506 ET MEMOIRE PROFESSIONNEL

Le stage d'une durée importante au sein d'organismes et d'institutions nationales et internationales est le moment privilégié pour la mise en œuvre des savoirs acquis en formation. Le stage se conclut par la remise d'un mémoire dont la finalité est d'apprécier la capacité de l'étudiant à valoriser des savoirs universitaires (définition du champ théorique, choix des concepts, utilisation des enseignements, méthodologie, bibliographie) au travers d'une réflexion professionnelle (recueil de données, analyses, préconisations, recul critique, interprétations personnelles, distanciation...).

La date de remise du mémoire professionnel vous sera communiquée ultérieurement.

► ORGANISATION ET PARCOURS

Chaque année de formation s'articule sur 5 unités d'enseignements (UE) créditées chacune d'ECTS.

► MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

<https://formations.ube.fr/fr/organisation-des-etudes.html>

● Sessions d'examen

Il y a deux sessions d'examen. Une première session d'examen est organisée fin mai. Une seconde session dite de rattrapage est organisée la première semaine de septembre.

Le mémoire doit être remis en première session.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque UE. La note de l'UE est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements affectées des coefficients. L'année est validée si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

Les enseignements assurés ont une forte vocation professionnelle. Leur suivi est obligatoire. L'enseignement 16MSE506 « stage en entreprise » ne peut donner lieu à une épreuve de rattrapage.

A noter que, pour les étudiants, leur lieu d'exercice professionnel peut servir (s'ils le souhaitent et sous réserve d'un ensemble d'activités suffisamment riches et diversifiées au regard des attentes du référentiel) d'un « équivalent stage » et ainsi, de support pour leur mémoire professionnel.

Dans le cadre de l'EAD, la formation étant modulaire, elle peut se répartir pour les étudiants salariés sur 2 années.

Dans la perspective d'un tel aménagement, un parcours obligatoire a été défini de la façon suivante :

- 1ère année : UE1, UE2, UE3, UE4 et UE5
- 2ème année : UE6, UE7, UE8 et UE9

► EXAMENS

Les épreuves se dérouleront à distance.

► COÛTS

Accès à la formation ouverte et à distance

Téléchargement uniquement	Téléchargement et photocopiés	Forfait envoi (si photocopiés) hors France	
		Europe, DOM-TOM *	autres pays
32 € /enseignement	48 € /enseignement	48 €	66 €

* sauf Açores, Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Islande, Madère, Norvège, Russie : tarif autres pays

► CONTACTS

scoleduc.ead@inspe.u-bourgogne.fr

INSPE – Enseignement à distance (EAD)

4, Boulevard Gabriel – BP 17270 21072 DIJON CEDEX

Tél. : 03.80.39.50.64